

education.gouv.fr

Accueil > Le Bulletin officiel > > n°40 du 29 octobre 2015 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

Enseignements adaptés

Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté

IOR: MENE1525055A

ırrêté du 21-10-2015 - J.O. du 24-10-2015 et du 25-10-2015

MENESR - DGESCO A1-3

/u code de l'éducation, notamment articles L. 311-2, L. 311-3, L. 311-7, L. 332-2 à L. 332-5, L. 421-7, D. 331-1 à D. 331-14, R. I-21-1 à R. 421-53 ; arrêté du 7-12-2005 modifié ; arrêté du 19-5-2015 ; avis du CSE du 15-10-2015

Article 1 - Les élèves des classes de collège peuvent bénéficier d'une orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 décembre 2005 susvisé.

l'organisation des enseignements dans ces sections relève des dispositions de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé, sauf lispositions spécifiques prévues par le présent arrêté.

e programme d'enseignement en vigueur pour ces classes est celui des cycles 3 et 4.

Article 2 - Les élèves des classes de quatrième et de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté pénéficient d'un enseignement de complément de découverte professionnelle afin de développer les compétences qui leur seront utiles pour une formation professionnelle ultérieure.

Article 3 - Le volume horaire annuel des enseignements dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté est léfini en annexe du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis-et-Futuna.

Article 5 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

Article 6 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au lournal officiel de la République française.

Fait le 21 octobre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine

Annexe

/olumes horaires des enseignements applicables aux élèves des sections d'enseignement général et professionnel idapté

Enseignements	Horaires hebdomadaires			
	6e	5e	4e	3e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
	3 h	3 h	3 h	2 h

	23 + 3 heures**	22 + 4 heures***		heures****
Total*			24 + 4 heures****	27 h 30 + 4
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Histoire - Géographie -Enseignement moral et civique				

S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo

ON VOUS RECOMMANDE AUSSI



Un livret scolaire plus simple, un brevet plus complet, pour les élèves du CP à la 3e



Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas



Tout savoir sur la réforme du collège 2016

^{*} Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

^{**} Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

^{***} Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées à l'enseignement de complément (découverte professionnelle).



Concours pour devenir enseignant : forte hausse des inscriptions pour 2016



Découvrez le projet de programmes du CP à la 3e



Inscrivez-vous à la réserve citoyenne

À LIRE AUSSI



Besoin de conseils pour rénover votre logement ?



Le dialogue social : des avancées concrètes



Le Vrai/Faux du Gouvernement sur la réforme du collège 2016



Recevez toute l'actualité du gouvernement

LES PAGES LES + VUES



Le calendrier scolaire

Consultez les dates du calendrier scolaire.



L' annuaire de l'éducation nationale

Consultez l'annuaire pour trouver une école, un collège, un lycée, etc.



Le Bulletin officiel de l'éducation nationale

Consultez les textes réglementaires publiés chaque jeudi.